

# TOUT SAVOIR SUR L'ANNONCE LÉGALE DU CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

## De quoi parle-t-on ?

Que ce soit suite à une démission, une révocation ou une réorganisation stratégique, cette modification dans la gouvernance nécessite de respecter certaines obligations légales.



### L'annonce légale est-elle obligatoire ?

Oui, dans tous les cas de changement de président



**Délai légal :** 1 mois après la décision. En l'absence de publication, le changement n'est pas opposable aux tiers (clients, fournisseurs, administrations...).

### Les erreurs fréquentes à éviter

- Modèle d'annonce inadapté à la forme juridique
- Oubli de la date de prise d'effet
- Motif de départ absent (démission, révocation...)
- Adresse personnelle du nouveau président incomplète
- Retard de publication = invalidité potentielle

### Pièces à fournir



- PV d'AG ou de conseil
- Pièce d'identité du nouveau président
- Déclaration de non-condamnation
- Statuts mis à jour

1

### LES ETAPES À SUIVRE

#### Décider et formaliser

- Tenir une AG ou une décision de l'associé unique
- Rédiger un PV de nomination/remplacement
- Mettre à jour les statuts si nécessaire

2

#### Publier l'annonce légale

- Rédiger et publier dans un JAL habilité
- Inclure : nom de la société, nouveau président, date d'effet
- Respecter le délai d'1 mois

3

#### Déclarer au greffe

- Créer un compte sur le Guichet Unique
- Sélectionner la formalité « Modification concernant les dirigeants »
- Remplir le formulaire et payer les frais